

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 03 JUIN 2024 à VINGT HEURES TRENTE

NOM	Fonction	Présent	Absent (e)	Donne Pouvoir
Jocelyne VANESON	Maire	X		
Valérie ESQUER	Maire-adjoint	X		
Cyril BAZZOLI	Maire-adjoint	X		
Annick LEPAGE	Maire-adjoint	X		
Sandrine AVINO	Conseiller		X	
Carol CABUT	Conseiller	X		
Céline COCHELIN	Conseiller	X		
Benjamin DROCOURT	Conseiller		X	
Antoine DUVEY	Conseiller	X		
Simplice Albert LUBIN	Conseiller		Démission	Du 03 janvier 2023
Hervé MENARD	Conseiller		X	
Thierry PERRON	Conseiller		X	Valérie ESQUER
Magali PHILLIPE	Conseiller	X		
Olivier TAISNE	Conseiller	X		
Stéphane VAURY	Conseiller		Démission	Du 28 octobre 2022
SOIT	13	9	4	

Secrétaire de séance : Magali PHILIPPE

Le procès-verbal de la réunion du 06 Mai 2024 est adopté à l'unanimité des présents.

1 – SvAGE : DELIBERATION SUR LE POJET DE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'YERRES

Délibération n° 30 /2024 –SvAGE : Consultation sur les documents constitutifs du SAGE de l'Yerres révisé

Le conseil municipal,
VU le Code Général des Collectivités,

VU les articles R.212-38 et R.212-39 du code de l'environnement,

VU la délibération d'approbation du SAGE en octobre 2011,

VU la validation des documents constitutifs du Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres (SAGE) le 27 mars 2024,

CONSIDERANT que le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable, le Règlement ainsi que l'Atlas cartographique sont soumis à consultation durant 4 mois, soit jusqu'au 15 août 2024, il convient que le conseil municipal donne son avis.

CONSIDERANT les mesures assez ambitieuses du SAGE en matière :

- De protection des cours d'eau, y compris ceux qui sont d'eau busés, et de leur espace de mobilité (interdiction d'impacter le lit mineur et l'espace de mobilité des cours d'eau, ainsi que les zones d'expansion des crues) ;
- De protection des zones humides (protéger les zones humides avérées dans les documents d'urbanisme et interdiction d'impacter plus de 500 m² de zones humides pour les projets d'aménagement) ;
- De gestion durable et intégrée des eaux pluviales (mettre en place une gestion à la source des eaux pluviales pour les projets d'aménagement ou de rénovation urbaine, compenser les surfaces nouvellement imperméabilisées, ce qui nécessitera une adaptation des espaces de pleine terre dans les centres-villes).

CONSIDERANT que les documents d'urbanisme locaux devront être rendus compatibles avec le SAGE de l'Yerres lorsqu'il sera approuvé. L'ambition du SAGE imposera ainsi un ajustement des PLUI et PLU sur plusieurs paramètres

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

EMET un avis favorable du Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres présenté au travers des différents documents mis à disposition du conseil municipal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

2- CCVB ET SYNDICATS

Communauté de communes du Val Briard : Conseil communautaire du 30 mai 2024
(information sur les différents points de l'ordre du jour)

3- QUESTIONS DIVERSES

PilotSTRATEGY est un ambitieux projet de recherche international d'une durée de cinq ans qui se concentre sur l'utilisation d'aquifères salins profonds pour le stockage géologique de CO₂. Le but est de promouvoir le développement des technologies de captage et de stockage du carbone (CSC), essentielles pour une transition énergétique propre.

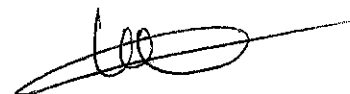
Date du prochain conseil municipal : le vendredi 28 juin 2024

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 21H30

Le Maire
Jocelyne VANESON

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'J' followed by a vertical line.

Le Secrétaire de Séance
Magali PHILIPPE

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke.